

Demander un arrêté de circulation

Cette démarche est obligatoire lorsque la réalisation des travaux nécessite de réglementer la circulation des véhicules et/ou piétonne.

La signalisation de chantier, de restriction de la circulation ainsi que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers sera mise en place, entretenue et sous la responsabilité du bénéficiaire.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le portail O.net Citoyen ou en contactant directement le service Technique Municipal.

CONTACTEZ LE SERVICE



SERVICES MUNICIPAUX TECHNIQUES

Centre technique municipal

1081, rue de Cantaranne
12850 Onet-le-Château

Du Lundi au Jeudi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 | Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 16h30
[0565772510](tel:0565772510)

[Itinéraire](#)

[Contact Voirie – Propreté](#)

[Contact Espaces verts](#)

[Contact Eclairage public](#)

[Portail citoyen](#)